



Accord entre Speron Inc LeBootCamp DBA et l’Affilié

Cet accord est conclu entre Speron Inc et la société affiliée pour la participation au programme Speron Inc affilié.

L’Affilié reconnaît que cet accord ne garantit pas à l’Affilié des revenus et que le choix de l’Affilié de participer au programme Speron Inc filiale est indépendant de toute commission potentielle qui n’est pas garantie par Speron Inc LeBootCamp DBA.

L’Affilié accepte que la loi du Delaware, excluant les conflits de lois, régiront cet accord, et que toute réclamation ou poursuite résultant de ou liés à cette convention doit être portée exclusivement devant les tribunaux fédéraux ou d’état situé dans le Delaware. Vous consentez à la juridiction exclusive de ces tribunaux.

L’Affilié souhaite inclure la promotion de LeBootCamp par certains moyens, et d’inclure un lien vers le site LeBootCamp au sein de ces moyens sur le site de l’affilié;

EN CONSÉQUENCE, en considération des promesses mutuelles, convention, garantie, et autres bonnes et valables considérations énoncées aux présentes, les deux parties conviennent ce qui suit :

1. Matériel de promotion

LeBootCamp met à la disposition de l’Affilié des bannières publicitaires, liens, boutons, liens texte, et/ou d’autres éléments graphiques ou textuels pour l’affichage et l’utilisation sur le site de l’Affilié (le «Matériel de promotion»). L’Affilié doit afficher les documents promotionnels en évidence sur son site de telle manière que l’affichage soit soumis aux termes et conditions du présent Accord. L’Affilié doit également inclure un lien à partir du matériel promotionnel sur le site LeBootCamp, comme spécifié par LeBootCamp.

2. Utiliser du matériel promotionnel

L’utilisation et l’affichage du matériel promotionnel par l’Affilié sur le site de l’Affilié doit être conforme aux conditions suivantes, conditions et spécifications :

a. L’Affilié ne peut pas utiliser du matériel graphique, texte ou autre pour promouvoir le site Web LeBootCamp, produits ou services autres que le matériel promotionnel LeBootCamp, à moins que LeBootCamp accepte de tels matériaux par écrit avant leur affichage.



b. L’Affilié ne peut utiliser le matériel promotionnel que dans le but de promouvoir le site Web de LeBootCamp (et les produits et les services qui y sont disponibles), et pour relier le site de LeBootCamp.

c. L’Affilié ne peut pas modifier, ajouter, soustraire ou modifier le matériel promotionnel préparé par LeBootCamp. Si l’Affilié souhaite créer ou modifier le matériel promotionnel, l’Affilié doit obtenir au préalable le consentement écrit de LeBootCamp pour une telle modification du matériel de promotion.

d. Le matériel promotionnel aura pour unique lien sur le site LeBootCamp, pour une page spécifique et une adresse spécifiée par LeBootCamp.

3. Licence

LeBootCamp concède une licence non exclusive d’affiliation, une licence non transférable (la «Licence») pour utiliser le matériel promotionnel tel que spécifié dans les termes et conditions du présent Accord. La durée de la licence expire à l’expiration ou à la résiliation du présent Accord.

4. La propriété intellectuelle

LeBootCamp conserve tous les droits, la propriété et l’intérêt du matériel promotionnel, tout copyright, marque déposée, ou autre propriété intellectuelle du matériel promotionnel. Aucune disposition du présent Accord ne peut accorder des droits d’affiliation, la propriété ou un intérêt dans le matériel promotionnel, ou dans la propriété intellectuelle sous-jacente, autres que les droits d’utilisation du matériel promotionnel accordé sous licence, tels qu’ils sont énoncés dans la section 3.

5. Relations entre les parties

Le présent Accord ne doit pas être interprété de manière à créer une relation de travail, relation d’agence ou de partenariat entre LeBootCamp et l’Affilié. L’Affilié doit fournir des services à LeBootCamp au titre d’entrepreneur indépendant. L’Affilié ne doit avoir aucun pouvoir pour lier LeBootCamp dans des accords, ni d’être considéré comme un employé de LeBootCamp à tous égards.



6. Commissions

a. En échange de l’affichage du matériel promotionnel par l’Affilié, et du respect d’affiliation avec les termes et conditions du présent Accord, LeBootCamp doit payer à l’Affilié une commission (la «Commission») dont le montant est un pourcentage du produit vendu à un utilisateur qui accède au site LeBootCamp grâce à un lien sur le site de l’Affilié. Le pourcentage de premier niveau est de 30% ; pour les affiliés qui adhèrent avant le 31 Décembre 2010, le pourcentage est de 50%. Ce pourcentage est sujet à changement par LeBootCamp à tout moment. La notification à l’Affilié de tout changement de pourcentage de commission sera donnée par LeBootCamp à l’adresse e-mail donné par l’Affilié. La Commission sera basée sur les achats effectués par un utilisateur et pour tous les nouveaux achats et achats récurrents de cet l’utilisateur enregistré.

b. LeBootCamp doit tenir des registres exacts et à jour des données utilisées pour déterminer le montant total des commissions dues aux Affiliés. L’Affilié doit avoir un accès raisonnable à ces registres sur demande. Tout écart entre le montant des commissions dues en fonction de ces dossiers, et le montant réel des commissions versées aux Affiliés dans une période ou des périodes doit être rectifié par LeBootCamp dans les 14 jours de découverte de ces écarts.

c. L’Affilié reconnaît que le suivi des ventes LeBootCamp est basé sur les cookies de 60 jours. Dans le cas peu probable où une personne efface ses cookies entre le premier contact avec le site LeBootCamp et son achat, les ventes ne peuvent être suivies et ne peuvent être attribuées à l’Affilié, ni devoir de commission.

d. La société doit payer toutes les commissions dues et payables à l’Affilié dans les 7 jours du premier jour de chaque mois (la «Date de paiement de la Commission»). Si à la date de paiement des commissions, le montant total des commissions dues et payables à l’affiliation est inférieur à 10,00€, alors le solde à payer se tiendra au mois suivant, et payé avec les commissions payables pour le mois suivant.

Si à tout moment, le solde des commissions dues et payables est reporté sur 2 mois consécutifs, alors LeBootCamp se doit de verser toutes les commissions dues et payables à l’Affilié le troisième mois, quel que soit le montant total dû. Le paiement est effectué via un compte PayPal de l’Affilié, ou par chèque, selon le choix de l’Affilié de la méthode de paiement.

e. Dans le cas où L’Affilié porte atteinte à cet accord, LeBootCamp peut résilier à tout moment le présent accord dans les 30 jours suivant cette violation, entraînant de facto le non paiement des commissions à l’Affilié.



7. Affilié représentations et garanties

L'affilié déclare et garantit ce qui suit :

a. L'Affilié a l'autorité légale de conclure le présent Accord et être lié à des promesses, des engagements, et autres droits énoncés dans le présent Accord.

b. Le site de l'affilié ne doit pas contenir de contenu :

i. Sexuellement explicite, obscène, ou pornographique;

ii. Offensif, haineux, menaçant, nuisible, diffamatoire, injurieux, harcelant, ou discriminatoire (fondé sur la race, l'origine ethnique, la croyance, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, handicap physique, ou autre);

iii. Graphiquement violent, y compris les images de jeux vidéo violents,

iv. Sollicitant tout comportement illicite,

c. L'Affilié a obtenu toutes les autorisations nécessaires, les licences, ou autres permissions pour toute propriété intellectuelle utilisée sur le site de l'Affilié. Rien sur le site de l'Affilié n'empiète sur les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Aucune personne ou entité n'a apporté ou menacé d'une action réclamant une telle infraction à l'Affilié, et toute raison de croire que toute personne ou entité n'apportera pas une telle demande dans l'avenir.

d. L'Affilié s'engage à ne pas utiliser le matériel promotionnel de toute autre manière que celles énoncées à la section 2 ci-dessus.

e. L'Affilié ne fera aucune revendication de propriété du matériel promotionnel, ou du droit d'auteur, marque, ou autre propriété intellectuelle réservée à LeBootCamp.

f. L'Affilié ne peut pas publier ou distribuer le matériel publicitaire faisant référence à LeBootCamp ou ses sites Web à moins LeBootCamp donne le consentement écrit préalable à la distribution de ces matériaux. L'Affilié ne peut pas utiliser le nom de LeBootCamp (ou de tout nom qui prête à confusion avec le nom de LeBootCamp) dans n'importe quel but sur son site Internet, ou dans tout autre contexte, sauf pour promouvoir le site Web LeBootCamp tel que spécifié dans le présent Accord. L'Affilié ne peut pas enregistrer n'importe quel nom de domaine qui intègre le nom LeBootCamp, ou qui est très semblable au nom de LeBootCamp.

g. L'Affilié ne s'engagera pas dans la distribution d'e-mails non sollicités (spam) de quelque manière mentionnant ou référant LeBootCamp ou ses sites Web.



8. Indemnisation

L’Affilié s’engage à indemniser et à exonérer LeBootCamp de toute réclamation, dommage, action, action, réclamation, ou d’autres coûts découlant de toute violation des garanties de l’Affilié énoncées à l’article 7 ci-dessus. L’Affilié doit également indemniser LeBootCamp pour tout dommage, perte ou autre coût découlant de l’utilisation ou l’abus par l’Affilié du matériel promotionnel.

9. Confidentialité

Toute information d’affiliation de l’Affilié et de sa relation avec LeBootCamp en vertu du présent Accord, ne doit pas être disponible pour le grand public, et doit être considérée comme «Information Confidentiel de la Société». L’Affilié ne peut pas divulguer d’information à toute personne ou entité, sauf si contraint par la loi, à moins que l’Affilié obtienne au préalable le consentement écrit d’une telle divulgation de LeBootCamp.

10. Terme

- a. Le présent Accord prend effet immédiatement et restera en vigueur indéfiniment, ou jusqu’à sa résiliation conformément au présent article 10.
- b. Chacune des Parties aura le droit de résilier ce contrat à tout moment et pour n’importe quelle cause. Le Parti doit mettre fin à donner un avis écrit à l’autre partie au moins 30 jours avant la date prévue de cessation.

11. Impôts

LeBootCamp ne sera pas responsable de tout impôt à l’Affilié découlant de la relation d’affiliation avec LeBootCamp tels qu’ils sont énoncés dans le présent Accord. LeBootCamp ne doit pas retenir les impôts de la commission versée à L’Affilié.



12. Limitation de responsabilité

LeBootCamp ne sera pas responsable de toute perte de profits ou de coûts, ou pour tout dommage direct, indirect, spécial, accessoires ou consécutifs, y compris les coûts associés à l'achat de biens ou de services de remplacement, résultant ou liés à toute perte, suspension ou interruption du service, la résiliation du présent Accord, l'utilisation ou la mauvaise utilisation du matériel promotionnel, ou autres exécutions de services en vertu du présent Accord.

13. Homologues

Cette convention peut être signée en plusieurs exemplaires, chacun d'entre eux constituant un original et qui, lorsqu'ils sont pris ensemble, constituent un accord.

14. Divisibilité

Si une ou plusieurs parties du présent Accord est jugée inapplicable pour une raison quelconque, le reste du présent accord demeurera en vigueur et de plein effet.

Le présent Accord constitue l'accord complet entre LeBootCamp et l'Affiliés, et remplace tout accord antérieur ou représentation de quelque nature précédant la date du présent Accord. Il n'y a pas d'autres promesses, les conditions, ententes ou autres accords, écrits ou oraux, relatifs à l'objet du présent Accord.



Nom de l’Affilié (EN MAJUSCULES) :

Numéro de Sécurité Sociale :

Date:

Signature: